



**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi sixième jour du mois d'août 2012 (2012-08-06), à dix-neuf heures trente minutes (19h30), à la salle du conseil située au 396, rue Mgr L'Heureux, Wotton, à laquelle sont présents :

**Présence :** Ghislain Drouin, Maire,  
Fernand Bourget, conseiller,  
Marc-André Gagnon, conseiller,  
Claude Vaillancourt, conseiller,  
Robert Trottier, conseiller,  
Paul Latulippe, conseiller.  
**Absence :** Yves Gauthier, conseiller.

**Ouverture de la séance**

Le Maire, Ghislain Drouin, constate le quorum à 19h30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Carole Vaillancourt Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est également présente.

**ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de la séance**
  - 1.1.1. Adoption de l'ordre du jour
  - 1.1.2. Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2012
  - 1.1.3. Rapport du Dir. incendies : aucun à ce jour
  - 1.1.4. Dépôt des travaux effectués en juillet 2012 (remis en août)
  - 1.1.5. Résumé des permis émis en juillet 2012
  - 1.1.6. MDDEP-Programme –redevances sur l'élimination de matières résiduelles
  - 1.1.7. PACTE Rural-Remb. Modules de jeux : versement final
  - 1.1.8. Plainte de citoyens du Domaine Condor : immeuble du 36, rue Cité
  - 1.1.9. Séance ordinaire de septembre- Report de la séance du 4 au 5 septembre 2012
  - 1.1.10. Dossier 904, rue Saint-Léon : suivi par la Directrice générale et Secr.-trésorière.
2. **Prises de décision**
  - 2.1.1. Adoption des comptes du mois de juillet 2012
  - 2.1.2. Offre du contrat d'entretien du MTQ-chemins d'hiver
  - 2.1.3. Plan des mesures d'urgence : nomination du Comité de sécurité civile et mandat à M. Gagné
  - 2.1.4. Demande de prix pour les réparations du pavage sur le 2<sup>e</sup> rang (à venir pour lundi)
  - 2.1.5. Dépôt du projet FDR-gestion de l'eau, à la MRC préparé par Natur'Eau-lac Inc.
  - 2.1.6. Filiault Transport Inc. : Demande de rembourse/orts à un véhicule/travaux sur le rang C
  - 2.1.7. M. Alain Drouin et Mme Hélène Janelle : Demande d'autorisation à la CPTAQ
  - 2.1.8. Aqueduc du Domaine Condor de Wotton Inc. : demande d'utilisation d'un chemin public
  - 2.1.9. Mme Marie Vaillancourt : Demande de disposition des eaux de lavage/fromagerie artisanale
  - 2.1.10. 99.3FM : Demande pour messages concernant la relance de la Mine Jeffrey
  - 2.1.11. Résolution d'embauche de la secrétaire
3. **Rapport des divers comités**
4. **Période de questions pour les personnes présentes**
5. **Informations générales et correspondance diverse**
  - 5.1.1. Député André Bellavance : Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire
  - 5.1.2. Député André Bellavance : Programmes de Patrimoine canadien
  - 5.1.3. Réponse de Maire Bourassa à la MRC/Projet du Mont-Ham
  - 5.1.4. U.Q.A.M. : Demande pour production d'une carte géologique de la municipalité.
  - 5.1.5. Min. Sécurité Publique : Rapport d'activités 2010-2011 : statistiques sur les incendies déclarés en 2010
  - 5.1.6. Front commun québécois/gestion écologique des déchets : communiqué du 19 juillet 12
  - 5.1.7. Formation de la FQM –automne 2012
6. **Autres sujets : G.E.S. / Plan d'action à vérifier et suivi à donner lors du prochain atelier/travail**
  - 6.1.2 : Lettre de remerciements à Carmen Filiault Anne-France et Jean Richard/Festival counury 2012
7. **Levée de la séance.**

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1208-1401 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt,  
APPUYÉ par le conseiller Marc-André Gagnon et  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière en laissant le point « Autres sujets » ouvert.  
**A D O P T É E**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2012**

**1208-1402 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Fernand Bourget  
APPUYÉ par le conseiller Paul Latulippe et**



**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2012 soit adopté tel que déposé;

**QUE** dispense de lecture soit accordée à la Directrice générale et secrétaire-trésorière, une copie du procès-verbal a été remise aux membres du Conseil, avant la présente réunion afin qu'ils en prennent connaissance.

**A D O P T É**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DES INCENDIES.**

Il n'y a eu aucune sortie pour le service d'incendie en juillet 2012.

**RAPPORT DES TRAVAUX EFFECTUÉS EN JUILLET 2012**

Le Chef d'équipe étant en vacances, le résumé des travaux effectués en juillet sera remis aux membres du Conseil lors de l'atelier de travail du mois d'août en même temps que le résumé du mois d'août.

**RÉSUMÉ DES PERMIS ÉMIS EN JUILLET 2012**

Au total, 5 permis de rénovation, construction ou agrandissement ont été émis en juillet pour une valeur totale de travaux de 41 000\$.

**MDDEP-PROGRAMME DE REDEVANCES SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Accusé de réception du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances sur l'élimination de matières résiduelles : lettre du 29 juin 2012.

**PACTE-RURAL-PAIEMENT FINAL POUR MODULES DE JEUX**

Dans le cadre du pacte rural local, la MRC a versé le 3<sup>e</sup> versement pour l'achat de modules de jeux dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 à l'AFPEAS, au montant de 2 961.89\$.

L'AFPEAS a remboursé la Municipalité pour le prêt fait l'an dernier pour l'installation des jeux.

**PLAINTÉ DE CITOYENS-DOMAINÉ CONDOR**

La Municipalité accuse réception de la plainte déposée par les résidents du Domaine Condor concernant l'immeuble situé au 36, rue Côté.

La Directrice générale informe le Conseil qu'elle a transmis ce dossier à l'aviseuse légale, Me Bernadette Doyon afin qu'elle puisse procéder dans ce dossier.

**REPORT DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 SEPTEMBRE 2012**

La séance régulière de septembre devait avoir lieu le mardi 4 septembre 2012. La Directrice générale et Secrétaire-trésorière demande au Conseil, compte tenu des élections provinciales, de reporter cette séance au **mercredi 5 septembre 2012**;

**En conséquence,**

**1208-1403** **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Claude Vaillancourt

**APPUYÉ** par le conseiller Robert Trottier et

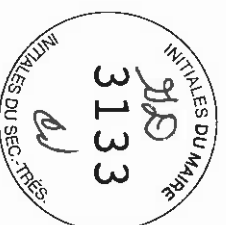
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** la séance régulière de septembre soit reportée au **mercredi 5 septembre 2012**. Un avis de changement sera affiché pour informer la population.

**A D O P T É**

**IMMEUBLE SITUÉ AU 904, RUE SAINT-JEAN**

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière informe les membres du Conseil du suivi qu'elle a fait auprès du Curateur public concernant l'immeuble situé au 904, rue St-Jean.



Le 27 juillet dernier, une réponse a été transmise à la Municipalité pour que cette dernière procède à l'entretien de la pelouse (herbe haute autour de la maison) et par la suite, retourne la facture au Curateur public pour paiement. De plus, ce dernier demande des références pour les menus travaux à être effectués.

**ADOPTION DES COMPTEES DE JUILLET 2012**

**1208-1404 IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Paul Latulippe

APPUYÉ par le conseiller Fernand Bourget et

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière soit et est autorisée à payer les comptes du mois de juillet 2012 selon la liste remise aux membres du Conseil datée du 2 août 2012, pour un montant total de 148 492,55\$.

**A D O P T É E**

Disponibilité au 31 juillet 2012, compte EOP #393 : **148 967,78\$**

**CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER DU M.T.Q.**

**CONSIDÉRANT** QUE la Municipalité a reçu du Ministère des Transports du Québec, une offre d'exécuter le contrat relatif aux travaux de déneigement, déglacage et fourniture de matériaux nécessaires à l'entretien de diverses routes d'une longueur pondérée de 41,64km, pour un montant de 302 033,64\$ ;

**CONSIDÉRANT** QU'UNE rencontre a eu lieu entre des représentants de la Municipalité et du Ministère des Transports pour discuter des modalités du contrat et du montant demandé par la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** LE fait que si la Municipalité exécute l'entretien des chemins du ministère, elle devra faire l'acquisition d'un nouveau véhicule. De plus, le nouveau contrat avait d'autres exigences concernant la signalisation des véhicules ou équipements servant à l'entretien(ex.: nivelseuse, souffleur, etc.); ;

**CONSIDÉRANT** QUE le montant pour l'achat du sel passe de 88,06\$ à 98,47\$/tonne. Selon les conditions météorologiques le tonnage de sel utilisé pour l'entretien hivernal se situe entre 800 et 1 000 tonnes annuellement ;

**CONSIDÉRANT** QUE dans le coût de revient de l'entretien des chemins d'hiver (municipaux et MTO) aucun montant d'immobilisation n'a été calculé ;

En conséquence,

**1208-1405 IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Claude Vaillancourt

APPUYÉ par le conseiller Marc-André Gagnon et

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE la Municipalité de Wotton informe le Ministère des Transports du Québec qu'elle refuse l'offre d'exécuter le contrat d'entretien des chemins appartenant au ministère pour les raisons mentionnées ci-dessus.

**A D O P T É E**

**MISE SUR PIED DU COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE**

**CONSIDÉRANT** QUE la Loi sur la Sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;

**CONSIDÉRANT** QUE le Conseil de la Municipalité de Wotton désire assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens contre les sinistres ;

**CONSIDÉRANT** QU'EN vertu de la Loi sur la Sécurité Civile, ce sont les municipalités qui sont les autorités responsables de la sécurité civile ;

**CONSIDÉRANT** QUE les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire ;

**CONSIDÉRANT** QUE par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur ;

**CONSIDÉRANT** QUE la Municipalité de Wotton désire élaborer un Plan de sécurité civile, document de planification et de préparation en cas de sinistre majeur ;

**CONSIDÉRANT** QU'UN comité municipal de la sécurité civile doit être nommé pour soutenir la démarche de planification ;

**En conséquence,**  
**1208-1406 IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Robert Trottier  
**APPUYÉ** par le conseiller Marc-André Gagnon et  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** M. Raymond Gagné, Chargé de projet, soit mandaté pour aider le Comité municipal de la sécurité civile à la planification en sécurité civile du Programme Conjoint de la Protection Civile;

**QUE** les personnes suivantes soient nommées pour agir au sein du Comité municipal de la sécurité civile, savoir : MM Ghislain Drouin, Maire, Yves Gauthier, conseiller, Claude Vaillancourt, directeur des incendies et Mme Carole Vaillancourt, Directrice générale et Secrétaire-trésorière.

**A D O P T É E**

**DEMANDE DE PRIX POUR LE PAVAGE DU 2<sup>E</sup> RANG**

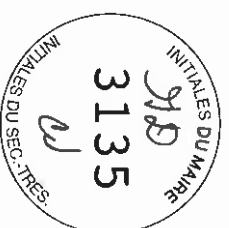
**CONSIDÉRANT** QU'à l'intérieur du Programme d'Aide d'Amélioration du Réseau routier Municipal (PAARM), le Conseil avait prévu d'effectuer la réparation du pavage du 2<sup>e</sup> rang sur une distance approximative de 1,2 km ;

**CONSIDÉRANT** QU'à cet effet, des informations ont été prises auprès de la cie Pavage St-François (2010) inc. pour avoir une estimation budgétaire des travaux à réaliser ;

**CONSIDÉRANT** QUE l'évaluation budgétaire faite par la cie Pavage St-François se chiffre à plus de 167 000\$. Ce montant inclut la préparation finale, la compaction, le liant d'accrochage, l'achat et le transport et la pose du béton bitumineux;

**CONSIDÉRANT** QUE puisque le montant prévu est plus élevé que 100 000\$, la Municipalité doit aller en soumissions publiques pour effectuer de tels travaux ;

**En conséquence,**  
**1208-1407 IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Robert Trottier  
**APPUYÉ** par le conseiller Claude Vaillancourt et  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**



QU'AVANT de procéder aux travaux de réparations du pavage du 2<sup>e</sup> rang, direction Asbestos, la Directrice générale soit autorisée à faire des demandes de soumissions sur invitation, pour la préparation finale, la compaction, le transport et la pose du pavage économique sur deux (2) couches.

**A D O P T É E**

**PROJET FDR-GESTION DE L'EAU-SUIVI DU MANDAT DONNÉ À NATUREAU-LAC INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Sources est gestionnaire du Fonds FDR- Qualité de l'eau de la CRÉ de l'Estrie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Wotton souhaite déposer un projet pour améliorer la qualité de l'eau sur son territoire ;

En conséquence,

**1208-1408 IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Fernand Bourget

**APPUYÉ** par le conseiller Marc-André Gagnon et  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** la Municipalité de Wotton dépose un projet au comité de gestion de l'eau de la MRC des Sources afin que la demande soit acheminée au fonds FDR de la CRÉ de l'Estrie, sur recommandation du Conseil des maires de la MRC des Sources;

**QUE** le projet déposé concerne la problématique de d'accumulation de sédiments dans le cours d'eau en amont du bassin de sédimentation à la Station piscicole Trois-Lacs;

**QUE** la Municipalité de Wotton s'engage à remettre une contribution nature au projet;

**QUE** la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Carole Vaillancourt, soit et est autorisée à signer les documents nécessaires au dépôt et à la réalisation du projet mentionné ci-dessus.

**A D O P T É E**

**FILIAULT TRANSPORT – DEMANDE DE DÉDOMMAGEMENT**

**Dans ce dossier, le conseiller Robert Trottier informe le Conseil qu'il s'abstiendra puisqu'il était le chauffeur du véhicule lors de l'incident du 14 mai 2012.**

La Municipalité a reçu de la cie Filiault Transport inc., une demande de remboursement pour l'incident survenu le 14 mai 2012 alors qu'un employé de la Municipalité a remorqué l'autobus de la cie qui s'était enlisé sur le rang C. Les réparations à être effectuées, au coût de 1 826,95\$, sont énumérées dans le document transmis par Mme Filiault.

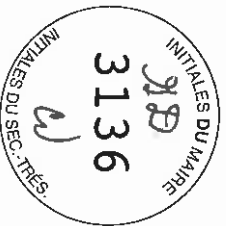
Les employés de la Municipalité effectuaient des travaux de rechargement de la route lorsque l'incident s'est produit.

En conséquence,

**1208-1409 IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Marc-André Gagnon

**APPUYÉ** par le conseiller Claude Vaillancourt et  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** la Municipalité défraie un montant équivalent à 50% des réparations de l'autobus puisqu'elle considère qu'elle n'est pas la seule responsable de cet incident;



QU'un montant de 913,50\$ soit remboursé à Filiault Transport pour les bris à l'autobus lors du remorquage effectué par la Municipalité le 14 mai dernier.

#### **A D O P T É E**

#### **CPTAO-DEMANDE D'AUTORISATION DE M. ALAIN DROUIN ET DE MME HÉLÈNE JANELLE**

**CONSIDÉRANT** LA demande d'autorisation faite par M. Alain Drouin et par Mme Hélène Janelle, auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, dans le but d'obtenir le droit de morceler et d'aliéner une partie de leur propriété à des fins de valorisation du boisé pour la mise en valeur de diverses essences d'arbres et de flores indigènes ;

**CONSIDÉRANT** QUE la présente demande est faite pour les lots IA- JA et KA du rang V, du cadastre du Canton de Wotton, d'une superficie de 16 he;

**CONSIDÉRANT** QUE les lots mentionnés ci-dessus sont situés dans la zone agricole permanente, connue et désignée comme zone Rurale « R-1 » selon le règlement de zonage municipal en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** QUE cette demande vise à améliorer le potentiel forestier des lots mentionnés ci-dessus et est conforme à la réglementation en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** QUE l'acceptation de cette demande n'aura pas de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ;

**CONSIDÉRANT** QU'il n'y a pas ailleurs en zone blanche, d'autres endroits où l'on peut faire un tel usage ;

En conséquence,

**1208-1410 IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Claude Vaillancourt

**APPUYÉ** par le conseiller Robert Trottier et  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE la Municipalité de Wotton informe la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec que cette demande est conforme à la réglementation en vigueur et recommande l'acceptation de cette demande puisqu'il n'y a pas ailleurs en zone blanche, d'autres endroits pour des activités forestières.

#### **A D O P T É E**

#### **AQUEDUC DU DOMAINE CONDOR-DEMANDE D'UTILISATION D'UN CHEMIN PUBLIC**

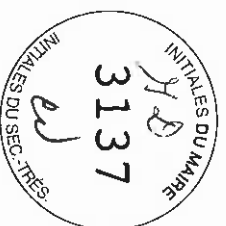
**CONSIDÉRANT** LA demande faite par l'Aqueduc du Domaine Condor de Wotton inc. à l'effet d'effectuer des travaux de raccordement du réseau d'aqueduc privé en traversant le chemin municipal, sur une distance approximative de 30 mètres ;

**CONSIDÉRANT** QUE cette demande vise la Section 2 du Règlement 137-12, Règlement relatif à l'occupation du domaine public et usage d'une voie publique, savoir : « mise en place de tuyaux, conduits et autres installations semblables »;

En conséquence,

**1208-1411 IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Fernand Bourget

**APPUYÉ** par le conseiller Robert Trottier et  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**



**QUE** la Municipalité de Wotton autorise l'occupation demandée par « Aqueduc du Domaine Condor de Wotton inc. » pour l'installation de conduites d'aménée pour l'eau potable cependant, Aqueduc du Domaine Condor de Wotton inc. doit s'engager à respecter les autres conditions de l'autorisation stipulées à l'article 15 du règlement 137-12.

Une copie du règlement sera transmise au demandeur.

**A D O P T É E**

**DEMANDE DE MME MARIE VAILLANCOURT-DISPOSITION D'EAUX USEES**

Dans une lettre reçue le 10 juillet dernier, Mme Marie Vaillancourt informe la Municipalité qu'elle veut mettre sur pied une fromagerie artisanale à la « Ferme la Maison Grise » située sur la route 216 ;

Par le fait même, elle demande à la Municipalité si elle peut disposer des eaux de lavage à l'endroit où s'effectue la vidange des roulettes.

Le maximum de production évaluée est de 125 à 250 gallons d'eau de lavage par semaine ayant un PH autour de 7.

**En conséquence,**  
**1208-1412 IL EST PROPOSÉ** par le Maire Ghislain Drouin et  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QU'AVANT** de répondre à Mme Vaillancourt, le Conseil veut prendre de plus amples informations auprès des professionnels qui travaillent présentement sur la gestion des eaux usées de la municipalité (Aquatech et EXP) concernant cette demande ;

**QU'APRÈS** informations, une réponse sera transmise à Mme Vaillancourt lors d'une séance ultérieure.

**A D O P T É E**

**99.3 FM-PUBLICITÉ DE RELANCE DE LA MINE JEFFREY**

Monsieur le Maire a reçu une demande de publicité concernant la relance de la Mine Jeffrey. Lors de cette publicité radiophonique, des félicitations seront adressées à Messieurs Bernard Coulombe et Yvon Vallières et à tous les intervenants économiques et aux travailleurs pour leur détermination dans ce dossier.

La publicité passera dès cette semaine.

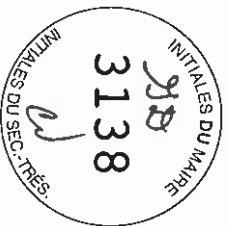
**En conséquence,**  
**1208-1413 IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Paul Latulippe  
**APPUYÉ** par le conseiller Fernand Bourget et  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** les membres du Conseil informent 99,3 FM qu'ils ne sont pas contre la publicité sur la relance de la Mine Jeffrey cependant, si la parution avait été faite en d'autres temps qu'en période électorale, ils auraient accepté que M. le Maire se fasse entendre ;

**QUE** pour les raisons mentionnées ci-dessus, le Conseil refuse cette demande de 99,3 FM.

**A D O P T É E**

**EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE SECRÉTAIRE**  
**CONSIDÉRANT QUE** le mois dernier, le Conseil acceptait la démission de la secrétaire Mme Jocelyne Corriveau;



**CONSIDÉRANT** QUE Mme Caroline Larose s'est montrée intéressée par le poste de secrétaire et a débuté sa période de probation le 23 juillet 2012 ;

En conséquence,

**1208-1414 IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Claude Vaillancourt

**APPUYÉ** par le conseiller Paul Latulippe et  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** suite à la démission de la secrétaire, Madame Caroline Larose soit embauchée pour combler le poste de secrétaire pour une période de probation de 90 jours ;

**QUE** le salaire prévu soit celui que l'on retrouve à l'intérieur de la convention collective en vigueur à l'Annexe « A ».

**A D O P T É**

#### **RAPPORT DES COMITÉS**

- En période estivale, les comités ont fait relâche.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES PERSONNES PRÉSENTES**

Monsieur le Maire répond aux questions du public.

#### **CORRESPONDANCE DIVERSE**

Les membres du Conseil prennent connaissance des divers sujets que l'on retrouve à l'intérieur des points suivants : Informations générales et correspondance diverse.

#### **U.Q.A.M. - DEMANDE D'AUTORISATION CARTE GÉOLOGIQUE DE LA MUNICIPALITÉ**

**1208-1415 IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Claude Vaillancourt

**APPUYÉ** par le conseiller Fernand Bourget et  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** suite à la demande par M. Michel Gauthier, professeur au département des sciences de la Terre et de l'Atmosphère à l'UQAM, faite au Maire Ghislain Drouin, le Conseil autorise le camp de cartographie (SCT-4810) à migrer vers la municipalité de Wotton et par le fait même, autorise l'équipe de M. Gauthier à faire une cartographie de reconnaissance du terrain à l'été 2012;

**QUE** la Municipalité s'engage à informer la population de la démarche faite par le camp de cartographie (SCT-4810).

**A D O P T É**

#### **AUTRES SUJETS :**

- La Directrice générale et Secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil le « Plan d'action visant la réduction des émissions de GES 2012-2017. Elle demande au Conseil de prendre connaissance de ce dossier d'ici la séance de travail du 30 août prochain. Lors de cet atelier de travail, elle recevra leurs commentaires et leurs demandes de modifications, si nécessaires avant que ce document soit déposé pour approbation.

- Une lettre sera transmise à Mmes Carmen Filiault, Anne-France Richard et à M. Richard concernant la tenue du Festival Country 2012 qui a connu un grand succès encore cette année. Merci également à tous les bénévoles qui de près ou de loin ont participé à cette réussite.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets étant tous épuisés,





1208-1416 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt et  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit levée à 22h00.  
A D O P T É E

Le Maire

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière

  
Ghislain Drouin

  
Carole Vaillancourt

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX